

Bulletin électronique n° 23 / juillet 2018

Madame, Monsieur, cher-es abonné-es

Avant le départ de ceux qui commencent leurs vacances, voici quelques nouvelles de ceux qui restent enfermés. Rien de très nouveau dans le monde carcéral : construction de nouvelles prisons, manque de personnel d'encadrement, renforcement de la sécurité, méthodes parfois brutales de la police, les thèmes varient peu et les alternatives à la prison sont encore dans les limbes, même si de plus en plus de voix se font entendre en faveur de la justice restaurative, comme on le verra dans ce numéro. Le problème des malades psychiques en prison reste lancinant, tant pour ceux qui sont sous l'effet d'une mesure thérapeutique que pour ceux qui purgent une peine ferme. La prison peut-elle assurer une bonne santé physique et mentale, notamment à ceux qui sont consommateurs de drogues ou aux personnes LGBTQ ? Le monde politique se montre très attentif à ce qui se passe, non pas dans les prisons, mais dans le champ pénal et fait pression pour augmenter la sévérité des lois et renforcer la responsabilité des autorités pénitentiaires en ce qui concerne les allègements de peine et les libérations. Les tribunaux font-ils correctement leur travail ? Et qui exerce la haute surveillance sur le pouvoir judiciaire ? Nous proposons ici une petite incursion dans le monde de la justice, en lien avec l'affaire Légeret qui secoue l'opinion publique.

Ont collaboré à ce numéro : Lauriane Constanty, Karen Klaue, Anne-Catherine Menétrey-Savary, Camille Quehen, ainsi que Sylvie Arsever et François Zürcher. Merci à Marianne Waeber et Philippe Junod qui nous transmettent régulièrement des informations. Merci à tous nos abonnés pour leur fidélité. Nous accueillons avec intérêt toutes les informations, témoignages et commentaires que vous pourriez nous transmettre sur la justice, la prison et la sanction pénale.

Pour ne plus recevoir ce bulletin, merci de nous informer par mail à bulletin@infoprison.ch

Dans ce bulletin :

- **Actualités diverses**
- **Droit, justice, police**
- **Troubles psychiques, mesures thérapeutiques**
- **Prisons sous surveillance**
- **Des archives**
- **Prisons / système pénitentiaire**
- **Santé en prison, détenus LGBT**

ACTUALITES DIVERSES

Sous ce titre, nous présentons quelques brèves informations qui ont retenu notre attention dans les médias ou qui nous ont été transmises par des abonnés.

- Appel pour un projet d'association visant à permettre à tous les détenus qui le souhaitent d'avoir un-e correspondant-e extérieur-e. (*Pour voir l'article : [cliquez ici](#)*)
- Vaud : la Commission des visiteurs restreint son offre (*Pour voir l'article : [cliquez ici](#)*)
- Le parcours kafkaïen d'un Suisse qui voulait purger sa peine en Suisse (*Pour voir l'article : [cliquez ici](#)*)
- La criminalité continue de reculer en Suisse (*Pour voir l'article : [cliquez ici](#)*)
- La nouvelle prison genevoise des Dardelles finira-t-elle par être construite ? (*Pour voir l'article : [cliquez ici](#)*)
- Genève : la sociothérapie et l'institution de la Pâquerette définitivement envoyées aux oubliettes (*Pour voir l'article : [cliquez ici](#)*)
- Le viol sera puni plus sévèrement (*Pour voir l'article : [cliquez ici](#)*)
- Un hypno-thérapeute dans les prisons neuchâteloises (*Pour voir l'article : [cliquez ici](#)*)

DES ARCHIVES

1888 en France: premier débat autour de la criminalité

En 1888, la France vit sous le régime de la Troisième République, instaurée après les six autres régimes qui ont fait suite à la Révolution de 1789. Le quotidien Le Petit Parisien soutient le pouvoir en place et s'efforce de montrer que son bilan est positif, notamment dans le domaine de la lutte contre la criminalité.

Plus : extrait d'un article du quotidien « Le petit parisien », *Infoprisons juillet 2018*,
[1888 en France : premier débat autour de la criminalité.](#)

PRISONS

Prisons vaudoises : des mesures sont prises mais le calme n'est pas prêt de revenir.

On se souvient qu'en février dernier, le Grand Conseil avait refusé d'instituer une Commission d'enquête parlementaire pour clarifier les causes de la « crise » qu'ont connue les Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) après la lettre collective de septante détenus et la prise de position critique d'anciens collaborateurs. Ce refus n'a toutefois pas mis un terme aux tensions et aux pressions politiques. Prenant les devants, la conseillère d'Etat Béatrice Métraux a annoncé la construction

d'une nouvelle prison à Orbe. Peu après, on apprenait le départ du directeur des EPO, après l'enquête administrative dont il a fait l'objet.

Plus : Anne-Catherine Menétrey-Savary, *Infoprisons*, juillet 2018,

[Prisons vaudoises : des mesures sont prises mais le calme n'est pas prêt de revenir.](#)

Mettre l'humain au centre du droit pénal : les apports de la justice restaurative

La 1^{ère} journée consacrée à la justice restaurative a été organisée à l'Université de Fribourg le 10 février 2017 par le Département de droit pénal et la Section suisse de la Commission Internationale de juristes. A cette occasion, un livre édité par Nicolas Queloz, Catherine Jaccottet Tissot, Nils Kapferer et Marco Mona a été publié en janvier 2018 : « Mettre l'humain au centre du droit pénal : les apports de la justice restaurative ». Ce livre contient les versions écrites des exposés des différents participants à cette journée, ainsi que les synthèses des questions-réponses de la table ronde conclusive.

Plus : Camille Quehen, *Infoprisons*, juillet 2018 :

[Mettre l'humain au centre du droit pénal : les apports de la justice restaurative](#)

DROIT, JUSTICE, POLICE

L'Etat est-il responsable du crime commis par un récidiviste ?

Le Conseil national vient d'accepter, contre l'avis de sa commission spécialisée, une initiative parlementaire visant à faire porter à l'Etat la responsabilité d'un crime commis par un détenu bénéficiant d'un congé, d'un allègement de peine ou d'une libération conditionnelle. Le code pénal le prévoit déjà pour des crimes commis après la levée d'un internement à vie (art. 380a). Une initiative populaire avait été lancée, sans succès, pour établir même une responsabilité pénale. Cette décision fait craindre des difficultés supplémentaires pour la réinsertion.

Plus : Lisa Mazzone, *Conseil national, rapport pour la Commission des affaires juridiques ; Natalie Rickli intervention au Conseil national (trad.acms) ;*

Infoprisons juillet 2018, [L'Etat est-il responsable du crime commis par un récidiviste.](#)

Injustice de la justice ? Qui surveille les tribunaux ?

Les grandes affaires criminelles et les procès fortement médiatisés auxquels elles donnent lieu passionnent l'opinion publique. Les jugements prononcés déclenchent parfois des commentaires acerbes, voire virulents, sur « l'injustice de la justice ». Tantôt elle est jugée trop laxiste, tantôt au contraire trop sévère ou partielle, comme dans le dossier de l'affaire Légeret. Les juges sont-ils compétents ? Objectifs ? Les magistrats opèrent-ils en toute indépendance ou sont-ils au contraire soumis à des pressions politiques ? Et finalement, qui surveille le fonctionnement de l'ordre judiciaire ? Telles sont les questions qu'Infoprisons a posées à Raphaël Mahaim, avocat et député au Grand Conseil vaudois.

Plus : Anne-Catherine Menétrey-Savary, *interview de Raphaël Mahaim, Infoprisons*, juillet 2018,

[Injustice de la justice ? Qui surveille les tribunaux.](#)

et Raphaël Mahaim : [Haute surveillance parlementaire sur la justice : le système vaudois à l'épreuve](#)

Surveillance de la justice : et l'affaire Légeret ?

François Légeret fut condamné à la prison à vie en 2008, puis en 2010, pour le meurtre, en 2005 de sa mère, d'une amie de sa mère et de sa sœur. Cette dernière a disparu et n'a pas été retrouvée jusqu'ici. François Légeret clame son innocence. Il a été condamné sur la base de l'intime conviction du Tribunal, mais sans preuves formelles. Or à deux reprises, des témoins ont affirmé avoir rencontré Madame Légeret à une heure où, selon les juges, elle était censée être morte, la deuxième fois en

août 2017. Ce deuxième témoignage, qui est de nature à remettre en question le jugement, a été communiqué par lettre au Ministère public, mais jusqu'ici aucune réponse n'a été apportée à son auteure, et elle n'a reçu aucune convocation à témoigner. Les médias et le public commencent à exprimer de sérieux doutes sur la culpabilité de François Légeret. Le journaliste Jacques Secrétan est convaincu de son innocence et il explique pourquoi dans un livre : « Un assassin imaginaire » ; édition Mon Village, 2016.

Infoprisons reviendra plus en détail sur cette affaire et sur le livre de J.Secrétan dans un prochain bulletin.

Plus : Mireille Aubert ; *24 Heures*, 12.06.18.; « [Pourquoi cette omerta autour de l'affaire Légeret](#) »
et : [Courrier des lecteurs](#) ; *24 Heures* ; 18.06.1

Soupçons de violence policière : l'urgence de créer un organe d'enquête indépendant

Au cours des deux dernières années, quatre personnes sont décédées dans le canton de Vaud suite à une arrestation policière musclée. Ces cas de violences ont poussé des centaines de manifestants dans la rue, dénonçant racisme et usage excessif de la force policière.

Alors même que ces affaires ont eu un retentissement important dans les médias, les politiques semblent toutefois ignorer consciemment l'ampleur du problème. La Suisse a pourtant des obligations internationales en la matière, notamment celle de garantir une procédure d'enquête efficace permettant aux victimes présumées de déposer plainte à l'égard de la police. Une exigence qui, pour l'instant, n'est pas concrétisée.

Plus : Lauriane Constanty ; *Infoprisons*, juillet 2018 :

[Soupçons de violence policière : l'urgence de créer un organe d'enquête indépendant](#)

Et aussi : dossier de Humanrights.ch sur le même sujet :

[Soupçons de violences policières dans le canton de Vaud: les autorités doivent réagir](#)

TROUBLES PSYCHIQUES, MESURES THERAPEUTIQUES

Malades psychiques en prison : ce n'est pas leur place

En Suisse, le placement des personnes condamnées à des mesures thérapeutiques continue à faire problème : les établissements spécialisés font défaut et certains cantons risquent de devoir verser des indemnités à des détenus en attente d'un traitement. Plus généralement, la place des malades psychiques est-elle vraiment en prison ? Dans quelle mesure sont-ils responsables de leurs actes ? Des sociologues et des psychiatres se posent la question, notamment en France.

Plus : Anne-Catherine Menétrey-Savary, *Infoprisons*, juillet 2018,

[Malades psychiques en prison, ce n'est pas leur place](#)

SANTE EN PRISON / LGBT

Deux interventions au Conseil national sur la santé en prison et sur la situation des détenus LGBTQ

La députée du Parti écologiste suisse à l'assemblée fédérale Lisa Mazzone, a déposé en mars dernier une interpellation sur la santé en Prison :

[Comment garantir l'administration des soins nécessaires aux personnes non assurées ?](#)

Ainsi qu'un postulat pour connaître la situation des personnes LGBTIQ (lesbiennes, gay, bisexuelles, intersexes, et queer) en détention :

[Personnes LGBTIQ en détention. Connaître la situation en vue de l'améliorer](#)

Plus : Karen Klaue ; *Infoprisons*, juillet 2018 :

[Deux interventions au Conseil national sur la santé en prison et la situation des détenus LGBTQ](#)

PRISONS SOUS SURVEILLANCE

Rapport d'activité de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT)

En 2017, dans le domaine de la privation de liberté, la Commission a inspecté les unités ou établissements suivants : un centre de détention avant jugement, un établissement pénitentiaire et deux quartiers de haute sécurité. Les visites de contrôle ont été effectuées sans notification préalable. En annexe au rapport, la CNPT rappelle toutes les recommandations qu'elle a émises en 2017.

Plus : [Rapport 2017 de la CNPT](#) ; *partie concernant le domaine de la privation de liberté*